

Pour mieux vous connaître ...

Pratique photographique - centres d'intérêt :

Portrait ☐	Paysage ☐	Nu artistique ☐	Photo animalière ☐
Macro ☐	Studio ☐	Nature morte ☐	Photo sous-marine ☐
Mode ☐	Reportage ☐	Architecture ☐	Tirage argentique ☐
Couleur ☐	Noir et Blanc ☐		

Matériel utilisé :

Appareil(s) photo : Numérique ☐ Argentique ☐

Format de boîtier : Compact ☐ Bridge ☐ Hybride ☐ Reflex ☐
Autre ☐ précisez :

Marques : Nikon ☐ Canon ☐ Sony ☐ Fujifilm ☐ Panasonic ☐
Autres ☐ précisez :

Vous faites de la photo depuis :

Sur une échelle de 1 à 10, estimez vos compétences en photo (chiffre à entourer):

Débutant										Expert
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Utilisez-vous des logiciels de traitement d'image ? Oui / Non

Si OUI, lesquels ?

Sur une échelle de 1 à 10, estimez vos compétences en traitement informatique :

Débutant										Expert
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Avez-vous, ou faites-vous actuellement partie d'un club photo ? Oui / Non

Si OUI, lequel et depuis quand

Participez-vous à d'autres activités de loisir ? Oui / Non.

Si OUI, lesquelles :

Qu'attendez-vous d'un club photo ?

.....
.....



Photo club de Lognes



Installée à Lognes (77) depuis 2005, l'association Loi 1901 Grain d'Image a pour objectif de permettre à ses adhérents de partager leur engouement pour la photographie et d'acquérir les techniques s'y rapportant.

Les adhérents se réunissent tous les mercredis soir de 19h30 à 21h30 dans la salle Denis Diderot — 103 Bd du Segrain (face au gymnase La Fraternité). Des ateliers sont organisés et animés par des adhérents les jeudis soir et samedis après-midi en fonction des plannings. L'ensemble des activités est planifié de septembre à juin en fonction du calendrier scolaire.

Principales activités proposées : participation aux événements locaux et régionaux (fêtes - expositions ...) Organisation de sorties « prises de vue » et de visites d'expositions (en soirée - en journée - le week end).

Modalités d'adhésion

L'association **Grain d'Image** n'a pas vocation à accueillir des mineurs. En conséquence, les personnes âgées de moins de 16 ans ne peuvent pas adhérer à l'association.

Les jeunes entre 16 et 18 ans peuvent adhérer sous la responsabilité d'un parent ou d'un membre de l'association. L'autorisation correspondante doit être renseignée sur le bulletin d'adhésion.

L'adhésion annuelle confère la qualité de membre de l'association et permet de participer à l'ensemble des activités proposées pendant la durée de validité de l'adhésion.

Deux séances d'essai gratuites sont proposées après le Forum des Associations. L'adhésion devient obligatoire dès la troisième participation.

Le club s'appuie sur une valeur essentielle : « **Partage et échange** ». Quel que soit le niveau de pratique de chacun, l'objectif est de développer sa sensibilité artistique, d'enrichir ses connaissances et de partager ses expériences photographiques dans un esprit convivial.

La cotisation :

Les adhésions et les cotisations sont strictement personnelles et nominatives.

Les membres sont automatiquement inscrits à la liste de diffusion de l'association ainsi qu'aux groupes WhatsApp du club afin de recevoir les informations relatives à la vie de l'association.

En adhérant, vous autorisez l'association à utiliser et à publier certaines de vos photographies pour ses besoins de communication (illustration du site internet, compte-rendus d'activités, expositions, manifestations ou événements auxquels l'association participe, etc.).

Les adhérents déclarent avoir pris connaissance des présentes conditions d'adhésion, de la Charte de l'adhérent et des règlements applicables aux activités du club (studio de prise de vues et, le cas échéant, laboratoire argentique). Leur adhésion vaut acceptation de ces dispositions, dont la charte fait l'objet d'une signature spécifique.

Les statuts de l'association ainsi que l'ensemble des règlements intérieurs sont consultables par tous les adhérents à la salle Denis Diderot ou sur le site internet **grainimage.net**, rubrique « Statuts & règlements ».

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter l'association via le site internet **grainimage.net**, rubrique « Nous contacter ».

Programme 2026/2027

Principaux événements prévus :

- Organisation de l'exposition photographique du club en novembre 2026.
- Choix des thèmes pour l'exposition photographique du club en novembre 2027
- Organisation d'exposition en partenariat avec la Mairie de Lognes selon les années.
- Organisation d'un séjour de 4/5 jours combinant découverte d'une région et prises de vue le week-end de l'ascension.
- Sorties en Île-de-France, en journée comme en soirée, le vendredi soir ou week-end.
- Participation aux manifestations culturelles, tant locales que régionales.

Bulletin d'adhésion Sept 2026 - Août 2027

1ère inscription ☐

Réinscription ☐

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Date naissance :

Courriel :

Téléphone mobile :

Domaine d'activité professionnel ou parcours scolaire :

.....

Signature précédée de la date et de la mention « lu et approuvé »

Pour les mineurs :

Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone mobile :

Signature précédée de la date et de la mention « lu et approuvé »

Cotisation annuelle : 60 Euros

Mode de paiement :

- ☐ Espèces
- ☐ Virement bancaire (se rapprocher du secrétariat du club)
- ☐ Chèque (à l'ordre de « Grain d'image »)



Charte de l'adhérent du Club Photo Grain d'Image

Préambule

Le Club Photo Grain d'Image est un lieu de rencontre, d'échange et de partage autour de la photographie. Son fonctionnement repose sur l'implication de chacun, dans un esprit de convivialité, de respect mutuel et d'entraide.

En adhérant au club, chaque membre s'engage à respecter les principes suivants.

1. Participation à la vie du club

L'adhérent s'engage, dans la mesure de ses disponibilités, à participer régulièrement aux activités proposées par l'association.

Afin de maintenir une dynamique collective et de favoriser les échanges entre les membres, il est attendu de chacun une présence régulière aux réunions hebdomadaires du club, organisées le mercredi.

La participation aux sorties, ateliers, séances studio, formations et projets collectifs est également encouragée, selon les disponibilités de chacun.

2. Partage et convivialité

Le club accueille des photographes de tous niveaux. Chaque adhérent s'engage à :

- respecter les autres membres et leurs opinions ;
- favoriser les échanges constructifs lors des analyses d'images ;
- partager ses connaissances, ses expériences et ses compétences ;
- adopter une attitude bienveillante lors des critiques photographiques.

3. Contribution aux projets collectifs et concours du club

Le club organise chaque année une exposition photographique ainsi que plusieurs concours ou défis photographiques internes destinés à stimuler la créativité et les échanges entre les membres.

Dans ce cadre, chaque adhérent est invité à :

- proposer au moins un thème ou une idée de sujet pour l'exposition annuelle ;
- participer, dans la mesure de ses possibilités, aux concours photographiques organisés en présentant une photographie en lien avec le thème retenu. Lorsqu'il ne propose pas de photographie, l'adhérent s'engage à prendre part au vote, contribuant ainsi à la vie et à la dynamique du club.

- prendre part aux échanges et aux analyses des images présentées ;

L'objectif de ces concours n'est pas la compétition mais l'émulation collective, la progression photographique et le partage des regards de chacun sur un même sujet.

Les membres sont également encouragés à contribuer à la préparation, à l'installation, à l'animation et au démontage de l'exposition annuelle ainsi qu'aux autres manifestations organisées par l'association.

4. Respect du matériel et des locaux

Les adhérents s'engagent à :

- prendre soin et respecter les consignes d'utilisation du matériel mis à leur disposition ;
- laisser les locaux propres et rangés après chaque utilisation ;
- signaler toute dégradation ou dysfonctionnement constaté.

5. Droit à l'image et diffusion des photographies

Chaque adhérent veille à respecter la réglementation relative au droit à l'image et à la propriété intellectuelle.

Les photographies présentées dans le cadre des activités du club doivent être réalisées ou utilisées dans le respect de la législation en vigueur.

6. Esprit associatif

Le bon fonctionnement du club repose sur l'engagement de ses membres. Chacun est invité à participer, selon ses possibilités, aux actions nécessaires à la vie de l'association : organisation d'événements, communication, accueil des nouveaux adhérents, expositions et manifestations diverses.

Engagement de l'adhérent

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à en respecter les principes tout au long de mon adhésion au Club Photo Grain d'Image.

Nom et prénom :

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :